

La digitalisation des greffes des tribunaux de commerce

Les justiciables pourront désormais être entendus à distance et en toute sécurité.

Cette modalité a été introduite par la loi « confiance dans l'institution judiciaire » dans le prolongement de l'expérience réussie au cours des différents confinements de 2020 et 2021.

L'arrêté « visioaudience » du 13 mai 2022 confirme le rôle déterminant du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce qui met à disposition une solution de visioconférence contribuant à l'accessibilité permanente des juridictions commerciales.

Les greffiers des tribunaux de commerce complètent ainsi leur feuille de route numérique mise en œuvre avec Infogreffe.

- 2010 Portail des Juges  Permet aux juges d'accéder en ligne et à tout moment à leurs dossiers et leur permettre de préparer leurs audiences
- 2013 RPVA-TC  ouverture du portail des avocats, en collaboration avec le CNB Conseil national des barreaux - permettant aux avocats d'échanger avec les juridictions commerciales
- 2016 Sécurigreffe  coffres-forts électroniques afin d'échanger avec tous les partenaires habituels des juridictions
- 2019 Tribunal Digital  portail accessible à tout justiciable pour permettre d'agir en justice et suivre ses affaires grâce à son identité numérique délivrée gratuitement monidenum.fr
- 2021 Signature électronique  déploiement du procédé de signature électronique des décisions rendues par les tribunaux de commerce
- 2022 Visioaudiences  déploiement de la solution TIXEO pour assurer l'accessibilité du service public de la justice commerciale
-  2024 Open Data des décisions des tribunaux de commerce